

SUD-AX'TION

LE JOURNAL QUI FAIT SUER LA DIRECTION !

Paris Sud Est, Dijon, Lyon,

Chambéry, Marseille, Montpellier...

31 mars 2021

SUD-Rail, l'organisation syndicale qui vous rend compte, tout au long du mandat, de tout ce qu'il se dit et se déroule dans les Instances.

Voici le Compte-Rendu du CSE TGV axe Sud-Est des 30 et 31 mars.

PLAN DE TRANSPORT SUR L'AXE

Pour rappel, sur la période A qui se termine, 60 % du Plan de Transport nominal a été réalisé (*d'avantage sur les pointes neige*). Pour la période B allant d'avril à début juillet, il était prévu une augmentation de l'offre (*pouvant aller jusqu'à 85 % du PT nominal*) mais les récentes décisions gouvernementales font que l'on restera finalement sur 60 % du PT nominal les premiers jours d'avril puis on devrait après le week-end de Pâques réduire davantage le Plan de Transport (*principalement sur Paris-Lyon, Paris-Grenoble, Paris Annecy, Paris-Vallée de Rhône*).

Les taux d'occupation ont été de 57 % sur mars et pour l'instant, les taux d'occupation projetés sur avril sont de 18 % en moyenne d'après la direction.

L'Activité Partielle Longue Durée (APLD) a été activée depuis début mars sur l'axe et va courir jusqu'à fin juin. La direction informe qu'elle sera suspendue cet été et pourrait peut-être être remise en route à la rentrée de septembre si la situation sanitaire reste fortement dégradée.

CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION,

SUD-Rail a interpellé la direction d'axe concernant l'ICSR et l'Indemnité de perte de RHR que la direction avait suspendu unilatéralement.

La direction va donc remettre en route dès avril une compensation des indemnités et RHR (*pour les roulants*) non réalisés. La direction comparera chaque mois les indemnités et RHR réalisés et les comparera avec la moyenne théorique du roulement (*des roulements pour les agents de réserve*). Chaque agent se verra verser le complément sous la forme d'une indemnité. Une régularisation sous forme de rappels de salaire sera faite pour compenser les mois de janvier, février et mars voir plus en amont pour les établissements qui avaient suspendu l'ICSR et l'indemnité de compensation des RHR courant 2020.

ALORS C'EST ÇA, LE "PROGRÈS"?!



VACCINATION DANS LES CABINETS MÉDICAUX SNCF ?

La direction a annoncé que la médecine du travail SNCF pourrait dorénavant administrer des doses de vaccin contre la Covid19 mais uniquement pour les personnes prioritaires définies par le gouvernement et dans les cas où aucune structure ne peut leur administrer (*centres de vaccination, médecins, pharmacie*).

La médecine du travail SNCF ne se substituera donc pas au circuit classique mais sera là qu'en complément en cas de saturation du circuit classique.

DES RÉORGS...

ENCORE DES RÉORGS... TOUJOURS DES RÉORGS !

La direction est obnubilée par le fait de mettre en place des réorganisations... Pas le temps de finir d'en mettre une en place que la suivante est déjà prête pour prendre le contre-pied de la première. Est-ce pour justifier leur salaire que les décideurs sont si prolifiques ? Est-ce pour donner le tournis à tout le monde ? Quoi qu'il en soit, une constante : chaque réorganisation s'accompagne de suppressions d'emplois, de dégradations des conditions de travail et d'un recul du service rendu aux usagers.

Lors de ce CSE, la direction d'axe présentait la fermeture de la résidence Trains Voyages de Toulon, la réorganisation de l'UO Services de Marseille St Charles, et la réorganisation de la Direction des Entreprises et Agences de Voyages !

Sur ces 3 dossiers, nous avons pu nous rendre compte que la direction reste sourde aux préoccupations des personnels concernés ! Pourtant, là aussi, ces dossiers ont des conséquences importantes sur les agents concernés mais la logique financière est semble-t-il le seul et unique critère qui entre en ligne de compte pour nos dirigeants !

AVENIR ET EMPLOI ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la direction navigue à vue. Aucune perspective ne serait-ce qu'à moyen terme de là où on va et comment. Du coup, cela explique aussi les décisions sans cesse contradictoires qui sont prises et l'absence d'anticipation dans la gestion des effectifs !



QUELQUES CHIFFRES

13 % des personnels de l'axe sont en CDI sur l'axe (contre 14 % sur l'ensemble de la SA Voyageurs). Depuis la fin des embauches au Statut depuis janvier 2020, ce chiffre va évidemment gonfler chaque année.

44 ans, c'est l'âge moyen des agents de l'axe (contre 41 ans sur l'ensemble de la SA Voyageurs).

Age pivot + 13 mois, c'est la date de départ moyen en retraite des agents de l'axe en 2020 (soit 4 mois de plus qu'en 2019).

SURETÉ... FACE AUX ERRANCES DE LA DIRECTION, SUD-RAIL REMET UN PEU D'ORDRE !

Depuis la mise en place des nouvelles Instances, la direction en a profité pour se délester d'une partie de ses obligations en matière de sureté : Mesures de prévention, prise en charge des agents victimes de faits sureté, information des élus et des cheminots, la direction s'assoit sur beaucoup de ses obligations. SUD-Rail est en train de remettre de l'ordre ! Après une DCI nationale, nous avons commencé lors de ce CSE à lister chaque chose que la direction devait remettre en place... tel que cela est prévu ! SUD-Rail vous informera rapidement et dans le détail des avancées concrètes obtenues !

Vos Elus de l'axe :

PSE

Christophe HUGUET TSEE
Tony DELLAC TSEE
Laëtitia BOUCHET ESV
Mélanie LE VEUZIT ESV
Rénald SZPITALNIK ESV
Flavien MOURLAM ESV

RHONE-ALPES

Stéphane BOULADE ESV
Olivier RECOUVREUR ESV
Dominique ROMEO ESV
Anasse BOUALLALI ESV
Frédéric MALLET ET
Edouardine DUBOS ESV

LANGUEDOC ROUSSILLON

Laurence CROUZET ESV
Cécile CASTEX ESV

PACA

Magali TREDUNIT ESV
Mickael GIRARD ET

Représentant Syndical

Patrick KARNEEFF ESV

CSSCT :

Secrétaire :
Christophe HUGUET TSEE

Membres :
Stéphane BOULADE ESV
Anasse BOUALLALI ESV

